

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Trente-sixième session
Genève, 17 – 19 octobre 2016

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

adopté par le comité

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. M. Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a ouvert la trente-sixième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) et a souhaité la bienvenue aux participants.
2. M. David Muls (OMPI) a assuré le secrétariat du SCT.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le SCT a adopté le projet d'ordre du jour (document SCT/36/1 Prov.).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION

4. Le SCT a adopté le projet de rapport de la trente-cinquième session (document SCT/35/8 Prov.).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)

5. Le président a rappelé que "L'Assemblée générale de l'OMPI [de 2016] a décidé que, à sa prochaine session en octobre 2017, elle poursuivra l'examen de la question de la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des dessins et modèles pour la fin du premier semestre de 2018" et a indiqué que toutes les déclarations concernant le projet de DLT seraient consignées dans le rapport.

6. Le président a indiqué en conclusion que la question du DLT resterait inscrite à l'ordre du jour du comité et que le SCT devrait se conformer à la décision de l'Assemblée générale.

Dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères

7. Le SCT a examiné le document SCT/36/2.

8. Après délibération, le président a demandé au Secrétariat

- d'inviter les États membres à soumettre des réponses supplémentaires ou révisées au Questionnaire sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères,
- d'inviter les ONG accréditées à communiquer leurs commentaires et observations sur le sujet, compte tenu de leur expérience,
- de synthétiser toutes les réponses, ainsi que tous les commentaires et observations reçus dans une version révisée du document SCT/36/2 à présenter à la prochaine session du SCT et
- d'établir un document analysant les réponses, commentaires et observations reçus, pour examen du SCT à sa prochaine session.

Informations sur le Service d'accès numérique (DAS) aux documents de priorité

9. Le SCT a pris note du document SCT/36/3 et de l'exposé PowerPoint sur le Service d'accès numérique (DAS) aux documents de priorité présenté par le Secrétariat.

10. Tout en encourageant les États membres à envisager la possibilité d'utiliser le service DAS pour l'échange de documents de priorité concernant les dessins et modèles industriels et les marques, le président a indiqué en conclusion que le SCT ferait le point sur les progrès réalisés à cet égard lors de ses futures sessions.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : MARQUES

Protection des noms de pays contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques

11. Le SCT a examiné les documents SCT/35/4 et SCT/32/2.

12. Le président a indiqué que toutes les déclarations concernant les documents SCT/35/4 et SCT/32/2 seraient consignées dans le rapport.

13. Après délibération, le président a indiqué en conclusion que ce point resterait inscrit à l'ordre du jour du SCT et a prié le Secrétariat d'inviter les membres à soumettre, en priorité, leurs commentaires et observations concernant les domaines de convergence n° 1 (Notion de nom de pays), n° 2 (Exclues de l'enregistrement si elles sont considérées comme descriptives), n° 5 (Procédures d'annulation et d'opposition) et n° 6 (Utilisation en tant que marque), en y incluant des exemples pratiques sur la manière dont ces principes sont appliqués sur leur territoire.

Compte rendu de la situation concernant les aspects relatifs aux marques dans le contexte du système des noms de domaine (DNS)

14. Le SCT a examiné le document SCT/36/4 et a demandé au Secrétariat de tenir les États membres informés de l'évolution future du système des noms de domaine (DNS).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

15. Après délibération, le président a indiqué en conclusion que :

- a) à la trente-septième session du SCT, une séance d'information en deux parties sera organisée, concernant :
 - i) les caractéristiques, données d'expérience et pratiques relatives aux différents systèmes nationaux et régionaux de protection des indications géographiques, et
 - ii) la protection des indications géographiques sur l'Internet, et les indications géographiques et les noms de pays dans le DNS;
- b) cette séance d'information sera suivie de discussions sur le programme de travail destiné à donner suite au mandat conféré par l'Assemblée générale; et
- c) toutes les propositions sur ce point resteront inscrites à l'ordre du jour.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

16. Le SCT a approuvé le résumé présenté par le président qui fait l'objet du présent document

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

17. Le président a prononcé la clôture de la session le 19 octobre 2016.

[Fin du document]